

LE COMMENTAIRE DE PAUL FABRA

Les éleveurs victimes de la spéculation

A quel niveau et selon quelles méthodes doit être fixé le prix du lait vendu par quelque 103.000 producteurs (agriculteurs) bretons, normands, auvergnats, savoyards (...) aux industriels transformateurs, souvent de grands groupes ? Du fait du gouvernement (la Commission Attali était passée par là), à cette question il n'existe plus de réponse intelligible depuis avril 2008. Les syndicats d'exploitants agricoles viennent encore d'appeler leurs adhérents à manifester cette semaine leur colère contre le « diktat » de leurs clients, les industriels, dont les camions sont interceptés.

Personne, et c'est bien là le seul élément consolant de cette triste et significative affaire, ne voit cette nouvelle jacquerie comme une révolte « passiste ». Les enjeux sont considérables même si, en termes de revenus individuels, leurs montants sont misérables. La possession d'un troupeau de quelque 70 vaches laitières ne rapporte guère plus au propriétaire exploitant, et souvent moins, qu'environ 1.100 euros par mois. Il y va de la crédibilité de la politique de la concurrence, en plein cafouillage, alors que vient d'être mise en place l'Autorité de la concurrence (elle succède au « conseil » du même nom), destinée à mettre la France « au diapason des autres grands pays de l'OCDE ». Il y va des dérives de la globalisation et des moyens éventuels à leur opposer.

À la faveur d'une volatilité aggravée des prix (voulue et, quand ils le peuvent, favorisée par les grands acteurs de marché), les régulateurs des marchés, pourtant chargés de veiller à leur bon fonctionnement, en sont arrivés à juger en soi suspecte toute existence d'un prix de marché unique. Certes, il peut se faire que ce soit là

l'indice d'une entente interprofessionnelle. Mais cela n'empêche pas que c'est aussi, normalement, l'effet logique et principal d'une saine compétition entre les vendeurs. Où est l'avantage de la concurrence si je paie plus que mon voisin ?

Complication supplémentaire : des barèmes de prix convergents sont tellement dans l'ordre des choses que, lorsqu'un marché est incapable de produire ce résultat, souvent les acteurs cherchent ensemble à suppléer à cette défaillance. Au moyen, par exemple, de contrats de fourniture étalés sur plusieurs mois, sinon plusieurs années. Pour beaucoup d'agriculteurs, les ventes de lait sont la seule source permanente de trésorerie.

Aucun gouvernement n'a le courage de prendre la décision qui s'impose : réserver les marchés à terme sur les matières premières aux seuls professionnels, comme cela s'est fait pendant des siècles.

Jusqu'en avril 2008, leurs représentants syndicaux négociaient avec ceux des transformateurs une sorte de prix national d'orientation pour le trimestre en cours. Cette pratique a dû être abandonnée. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), un rouage administratif (à ne pas confondre avec l'Autorité ci-dessus mentionnée), annonça elle-même à cette date la décision de l'interdire, au motif qu'elle constitue une entente. Une entente où tout le monde est mécontent ! En dépit, voire à cause du silence du ministre tutélaire, Christine Lagarde, le signal se voulait fort : voilà l'ad-

ministration française gardienne du nouveau fétiche de la concurrence à l'américaine, style Clinton et Bush junior. On ne se demande pas si l'application en est possible. En France, les producteurs livrent du lait dont ils ne connaissent pas encore le prix à des industriels qui n'ont pas le droit de décider du volume de leurs achats. Ils sont obligés d'en faire la collecte complète. Tel est l'effet du régime des quotas européens.

Deux ans et demi en arrière, pendant l'été 2007, une euphorie insolite règne parmi les producteurs. Les prix sont en hausse : 370 euros pour 1.000 litres de lait, contre 210 et moins aujourd'hui. Les marchés mondiaux du beurre et de la poudre

de lait, soit le quart environ du chiffre d'affaires des industriels, sont saisis de frénésie. Selon les experts, la raison en est l'« appétit » des pays émergents. Disons l'appétit universel de spéculation : dans le monde de la volatilité, tout produit a vocation à devenir... un bien d'investissement. Les marchés se sont retournés, comme pour le pétrole. Les industriels perdent maintenant de l'argent sur la poudre de lait. Ils se rattrapent sur le prix du lait. Aucun gouvernement n'a le courage de prendre la décision qui s'impose : réserver les marchés à terme sur les matières premières aux seuls professionnels, comme cela s'est fait pendant des siècles.